

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIRE
 Commune de Rosières

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mars 2024

Délibération n° 8

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
19	14	18

Date de la convocation : 08 mars 2024	L'an deux mille vingt quatre, et le quinze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Fanny SABATIER
---	---

Présents : Tous les membres en exercice sauf M. Jean-Bernard CIVET ayant donné procuration à Mme Fanny SABATIER, M. Serge GIDON ayant donné procuration à Mme Catherine GARDES, Mme Valérie MALEYSSON ayant donné procuration à Mme Roselyne BONHOMME, Mme. Ameline PICHON ayant donné procuration à M. Georges BARRIER, M. Denis MARTEL.
 Mme Louissette VALOUR est nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'UN AGENT TITULAIRE SERVICE TECHNIQUE

Madame le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Madame le Maire indique que l'emploi permanent pour agent contractuel, créé par délibération n°1 du 18 mars 2022, et justifié par la vacance d'emploi pour cause de mutation d'un agent, nécessite la création d'un emploi permanent pour un agent titulaire.

Elle ajoute que cet emploi correspond au grade d'adjoint technique, cadre d'emplois des adjoints techniques de catégorie C, filière technique, et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 35 heures.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **CREER** un emploi relevant du grade d'adjoint technique principal, cadre d'emplois des adjoints techniques de catégorie C, filière technique à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 01/05/2024 ;
- **MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe ;
- **INSCRIRE** les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
 Les signatures sont au registre.
 Pour copie conforme,

Acte rendu exécutoire
 après dépôt en Préfecture
 le

 du

Fanny SABATIER
 Maire





Tableau des effectifs

(Emplois permanents de la collectivité)

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois	Durée hebdomadaire
Filière administrative Attaché territorial Adjoint administratif	Attaché Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1 1 1	35 h 35 h 26 h
Filière technique Technicien Adjoint technique	Technicien principal 1 ^{ère} classe Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe Adjoint technique	2 1 1 1 4	35 h 35 h 35 h 30 h 35 h
Filière Médicosociale ATSEM	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	1	29,5 h
Filière Animation Adjoint d'animation territorial Adjoint d'animation territorial Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation Adjoint d'animation Adjoint d'animation	1 1 1	35h 35h 23h
Filière Patrimoine Adjoint du patrimoine territorial Adjoint du patrimoine territorial	Adjoint du patrimoine Adjoint du Patrimoine	1 1	20h 17.5h

